



Municipalité de **Ferme-Neuve**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 179

Avis public est présentement donné par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Ferme-Neuve qu'à une assemblée ordinaire tenue le 14 février 2022, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 179 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Ferme-Neuve.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal au 125, 12^e Rue, Ferme-Neuve, du lundi au jeudi entre 9 h et 12 h et de 13 h à 16 h.

Donné à Ferme-Neuve, ce 16^e jour de février 2022.

Martine Charron,
Directrice générale adjointe et
Secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, **Martine Charron**, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 16^e jour de février 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Ferme-Neuve, ce 16^e jour de février 2022.

Martine Charron,
Directrice générale adjointe et
Secrétaire-trésorière adjointe